

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 23  
Votants 29

**VILLE DE BRIARE**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 novembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

**Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

**Absents excusés :**

Monsieur LHOSTE Laurent ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Madame LECLERC Sylvie.

**Procuration a été donnée à :**

Monsieur LHOSTE Laurent donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique  
Monsieur DE SAINTE CROIX donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige  
Monsieur LE DEM donne procuration à Madame BOURGOIN Evelyne  
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à KHEDDAR Haiate  
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération N° 2024-085 : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET VILLE,**

**Vu** l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** la délibération n°2024-024 en date du 25 mars 2024 concernant le vote du budget primitif

du budget principal ;

**Vu** la délibération n°2024-060 en date du 07 octobre 2024 concernant le vote de la décision modificative n°1 du budget principal.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la commune est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget primitif avant cette date, l'exécutif de la commune peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans la limite des crédits inscrits ci-dessous :

Chapitre	Crédits ouverts 2024 (BP+DM)	Crédits ouverts avant le vote du BP 2025
20	1 259 531,81 €	314 882,95 €
204	55 000,00 €	13 750,00 €
21	449 490,05 €	112 372,51 €
23	2 415 972,93 €	603 993,23 €

### **Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, par 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. de COURCEL Dominique et M. GARDINIER Frédéric).

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme précisé ci-dessus.
- **AFFIRME** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal lors de son adoption.

- **AUTORISE** le Maire, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 25 novembre 2024

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET